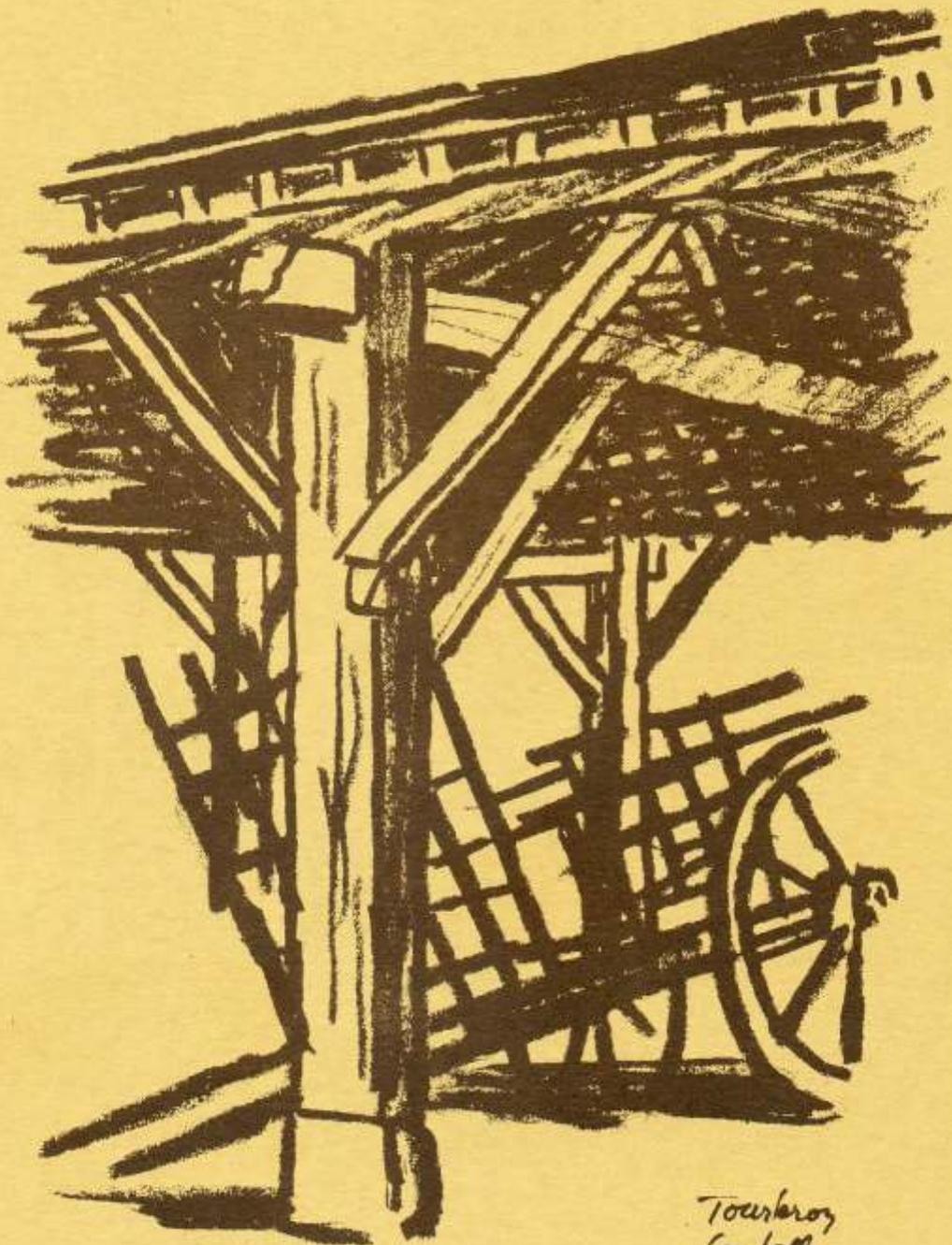


TERRES ARDENNAISES

Revue d'histoire et de géographie locales.



*Tourteroy
La Halle
Stouillon*

N° 7 - JUIN 1984

Trimestriel - Prix : 20 F

A PROPOS DE L'EXODE DES ARDENNAIS EN MAI-JUIN 1940

«En cours de route, nous avons croisé des évacués de tous les pays, des débris d'armées (...), des pauvres gens n'en pouvant plus, des malheureux transportant leurs vieux parents sur des brouettes, des mioches se cramponnant à la guimbarde que traînaient leurs parents, des attelages abandonnés, des chevaux poussifs (...), des troupes dont les conducteurs avaient mille peines à leur frayer un passage, des automobiles qui obligeaient cette lamentable colonne à se ranger sur le côté de la route. Des véhicules de toute sorte, de tout acabit, des pleurs, des gémissements. Et lorsque le ronflement d'un moteur se faisait entendre, telle une volée de moineaux toute cette masse grouillante se précipitait dans les bois, derrière une haie ou dans les fossés bordant la route».

Ces quelques lignes, dues à M. Ernest Locart, ancien maire de Poix-Terron (1), témoignent bien de ce drame que fut l'exode des populations civiles au printemps 1940, un drame «qui a touché probablement six millions de Français de façon directe et dont plus du double au moins ont été les témoins» (2). La situation militaire fit que les Ardennais furent les

premiers à partir sur les routes et ils le firent massivement. Tout le département, ou presque, se vida de sa population...

L'histoire de l'exode des Ardennais en 1940 reste à écrire. Certes, des récits ont été publiés mais nous n'avons connaissance d'aucune étude d'ensemble. La tâche, il est vrai, est difficile et nous pensons qu'elle ne pourra se faire qu'avec le concours de celles et de ceux qui ont vécu ce douloureux épisode. C'est le sens de l'appel que nous avons lancé dans le N°5 de «Terres Ardennaises», appel que nous renouvelons. Nous avons déjà reçu de nombreux témoignages et tenons à remercier leurs auteurs ainsi que ceux qui nous ont aidé à les recueillir (3). Un récit - celui de Mme Lucie Kret qui habitait en 1940 le village de Tarzy - a particulièrement retenu notre attention et de très larges extraits en seront publiés dans un numéro ultérieur. En attendant d'être en mesure de tenter une synthèse des divers témoignages recueillis, nous allons nous borner à exposer sommairement les conditions générales dans lesquelles le département des Ardennes a été évacué au printemps 1940.

On dit souvent que les Ardennes ont été le seul département français entièrement évacué sur ordre des autorités militaires. C'est exact. Toutefois, cela ne rend pas bien compte de la réalité.

Dans ce véritable «catéchisme de l'évacuation» que constitue l'«Instruction générale à l'usage de MM. les préfets sur les mouvements et transports de sauvegarde» - instruction publiée le 1^{er} juillet 1938 et complétée par la suite - l'évacuation est définie comme «une mesure d'ordre militaire consistant dans le retrait à l'arrière des populations de la zone de combat» ; il s'agit par cette mesure de faciliter le déroulement des opérations militaires dans les zones frontalières ainsi que les déplacements des troupes sur les arrières immédiats ; il s'agit également d'éviter, en cas de prolongement du conflit, de laisser tomber aux mains de l'ennemi le potentiel économique et humain des régions qu'il viendrait à occuper.

L'évacuation ne concerne donc qu'une zone géographique limitée. Dans les Ardennes, il s'agit de la région située au nord d'une ligne générale Antheny (au nord-est de Rumigny) - Villers-le-Tilleul - Stonne - Sommauthe et limitée au nord et à l'est par la frontière (4), soit 197 communes (sur les 503 que compte le département) réparties dans 14 cantons et totalisant 152.577 personnes - 52% de la population ardennaise - auxquelles il faut ajouter le cheptel : 82.000 bovins, 18.000 porcins, 14.000 chevaux et 11.000 ovins (5). Est également prévue l'évacuation des archives et des objets d'art ou de valeur (6). Les populations évacuées seront canalisées selon des itinéraires et des horaires précis vers des «centres de recueil» tous situés - à l'exception de trois d'entre eux : Villers-le-Tilleul, Blombay et Rumigny - dans les arrondissements de Rethel et de Vouziers puis embarquées dans des trains qui les conduiront vers la Vendée et les Deux-Sèvres, les deux «départements de correspondance» prévus.

Entre le 10 et le 13 mai, divers ordres des généraux Huntziger (II^e armée) et Corap (IX^e armée) ont pour conséquence de vider la zone soumise à évacuation de la quasi totalité de ses habitants. Malgré les efforts du préfet Pascal, l'exécution du plan d'évacuation s'avère rapidement très difficile - sauf des exceptions, comme à Sedan par exemple.

Divers raisons à cela.

L'affolement des populations constitue un important facteur de perturbation. Affolement légitime toutefois, dû à l'annonce d'une offensive allemande que l'on n'attendait plus après huit mois de «drôle de guerre», surtout dans une région officiellement présentée comme peu exposée (7) ; dû aussi à l'extrême précipitation du départ, à l'absence souvent de directives précises - le plan d'évacuation avait jusque là été tenu largement secret... pour ne pas affoler les populations ! De plus, aux souvenirs souvent horrifiés de l'invasion de 1914 s'ajoute désormais la vision des mitraillages et des bombardements - tels ceux de Poix-Terron les 12 et 13 mai - de la Luftwaffe qui sèment la mort et la destruction, mutilent et dispersent les familles...

D'autre part, on manque de personnel pour encadrer les évacués et les moyens de transport font cruellement défaut. Peu d'Ardennais possèdent alors un véhicule automobile et, depuis la mobilisation de septembre 1939, les réquisitions militaires ont été nombreuses. Les rares camions et autobus disponibles sont souvent vieux et à bout de souffle. On compte essentiellement sur le chemin de fer mais la SNCF accuse un important déficit de matériel roulant et elle doit réserver la priorité aux transports de troupes ; d'ailleurs, dès le 12 mai, les trains cessent de rouler, les bombardements ayant coupé les voies.

Enfin, les autorités sont-elles à la hauteur ? L'Armée ne fait pas grand chose pour aider les civils mais il faut

reconnaître qu'elle a, en ces heures tragiques, des sujets de préoccupation plus prioritaires. C'est donc aux autorités préfectorales de prendre en charge, seules, les opérations d'évacuation. Elles s'efforcent de faire face mais comment, dans les conditions que l'on sait, organiser tout à la fois méthodiquement et très rapidement le départ de plus de 150.000 personnes ? Les autorités, tant civiles que militaires, étaient persuadées qu'elles auraient tout le temps voulu pour effectuer les replis prévus ; elles réalisent brutalement que, désormais, la guerre va très vite ; c'est la Blitzkrieg, la guerre éclair, avec notamment une aviation allemande omniprésente et qui s'acharne à rendre inutilisables les axes de circulation... De plus, que faire lorsque certains maires - ils sont heureusement peu nombreux - disparaissent en abandonnant leurs administrés, tel le maire de Mézières, un médecin qui plus est ? Quant au gouvernement, influencé peut-être par les «renseignements euphoriques» donnés par la presse et le Grand Quartier Général, il n'a guère conscience des réalités : «Paris restait sceptique, ne semblant pas réaliser la gravité de la situation, écrit le secrétaire général de la Préfecture. Des télégrammes continuaient d'arriver des ministères à la cadence habituelle, prescrivant par exemple des recherches parmi les évacués belges, comme si dans le flot torrentiel qui se ruait vers le sud il eût été possible d'opérer un filtrage. D'autres ordonnaient de maintenir à leur poste les ouvriers belges tout en autorisant les officiers à rejoindre leur corps. D'autres encore interdisaient, en raison des risques aériens, les matches, réunions hippiques, sportives et autres constituant des rassemblements importants. Pendant ce temps, le département des Ardennes se vidait de sa substance et la population fuyait sur les routes de Givet et de Sedan»... D'ailleurs, les services préfectoraux eux-mêmes ne tardent pas à participer à l'exode ; repliés à Reims dans la matinée du 13 mai, ils reçoivent le soir même l'ordre de gagner la Vendée.

C'est donc dans des conditions particulièrement éprouvantes que la population du nord des Ardennes évacue, ou plutôt s'évacue. «Des convois se bousculaient sur les routes : voitures d'enfant, brouettes, automobiles. Sur les véhicules, des assemblages hétéroclites : cages à canari ou à chat, matelas, valises... Là dessus, les avions allemands, attirés par ces suites mouvantes, mitraillaient en rase-mottes» (8).

Pendant ce temps, la panique s'empare du reste du département. Là, aucune mesure précise d'évacuation

n'est prévue ; on a simplement envisagé de replier la population au cas - fort peu probable pensait-on - où l'action de l'ennemi viendrait à s'étendre hors de la zone frontalière. Mais les Allemands progressent rapidement et le flot incessant de réfugiés qui s'écoule vers le sud et auquel se mêlent parfois les débris d'unités militaires est interprété comme la preuve d'une débâcle que rien ne pourra enrayer. On craint l'arrivée imminente des Allemands, les méfaits de la «cinquième colonne». Des rumeurs incontrôlables circulent. Et puis, il y a ces avions à croix noires qui, sans trêve, piquent, mitraillent et bombardent... Il faut donc fuir, se joindre aux autres, partir le plus vite et le plus loin possible !

Alors, toute l'Ardenne se rue sur les routes, des «routes noires de l'interminable sirop qui n'en finit plus de couler» (9). Les autorités militaires tentent bien d'arrêter cet exode croissant. Le 15 mai, le général Huntziger ordonne à la population des régions non soumises à évacuation de rester sur place. En vain : «La terreur était trop grande. Rien ne pouvait arrêter le torrent déchaîné»...

D'ailleurs, le commandement militaire doit rapidement constater que la distinction entre «zone d'évacuation» et «zone éventuelle de repli» n'a plus aucun sens. Au soir du 15 mai, la bataille de la Meuse est irrémédiablement perdue ; la VI^e armée du général Touchon, n'ayant pu colmater la brèche béante ouverte entre les armées Huntziger et Corap, reçoit l'ordre de se replier sur l'Aisne. Seuls les cantons situés au sud de la rivière et au sud d'un axe général Attigny - le Chesne - Margut demeurent inviolés. Inviolés mais largement désertés par leurs habitants qui, eux-aussi, et malgré un nouvel ordre de rester sur place (21 mai), ont fui, comme les autres et pour les mêmes raisons.

Le 9 juin, à l'aube, les Allemands attaquent en force sur l'Aisne. Le front est enfoncé et, le lendemain matin, un ordre de la II^e armée prescrit l'évacuation totale du département des Ardennes. En réalité, cet ordre ne fait que sanctionner un état de fait ; à cette date, il n'y a pratiquement plus d'Ardennais dans le département...

Gérard GIULIANO



NOTES

(1) LOCART (Ernest), *Poix-Terron sous la botte*, Arch. dép. des Ardennes, I J 347 (12).

(2) VIDALENC (Jean), *L'Exode de Mai-Juin 1940*, P.U.F., 1957

(3) Que les personnes qui nous ont offert leur concours mais avec lesquelles nous n'avons pas encore pris contact veuillent bien nous en excuser. Seul le manque de temps disponible est responsable de cet état de choses.

(4) Renseignements extraits de BONNAUD-DELAMARE (R), *L'Évacuation des Ardennes. Mai-Juin 1940*. Arch. Dép. des Ardennes, I J 458. M. Bonnaud-Delamare était en 1940 secrétaire général de la Préfecture des Ardennes et son mémoire constitue un document capital sur l'exode des populations ardennaises.

(5) Les chiffres concernant le cheptel sont ceux du recensement d'Octobre 1939 ; ils doivent être considérés comme des chiffres maximum car, pendant la «drôle de guerre», l'Intendance militaire a effectué de larges prélèvements.

(6) Les objets d'art les plus précieux ont été évacués dès septembre 1939 à Luçon, en Vendée.

(7) Voir *Terres Ardennaises*, n°6 : La «surprise ardennaise» de Mai 1940.

(8) BONNAUD-DELAMARE (R), mémoire cité.

(9) SAINT-EXUPERY (Antoine de), *Pilote de guerre*, Gallimard, 1942.